

Discours prononcé par le P.
Didon, des Dominicains, à la
cérémonie de mariage de M.
Pierre Valentin et de Mlle
Léontine [...]

Didon, Henri (1840-1900). Discours prononcé par le P. Didon, des Dominicains, à la cérémonie de mariage de M. Pierre Valentin et de Mlle Léontine Devillas, le 23 avril 1891. 1891.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.



Début d'une série de documents
en couleur

DISCOURS

PRONONCE

Par le P. DIDON, des Dominicains

A LA CÉRÉMONIE DE MARIAGE

DE

M. PIERRE VALENTIN

ET DE

M^{LLE} LÉONTINE DEVILLAS

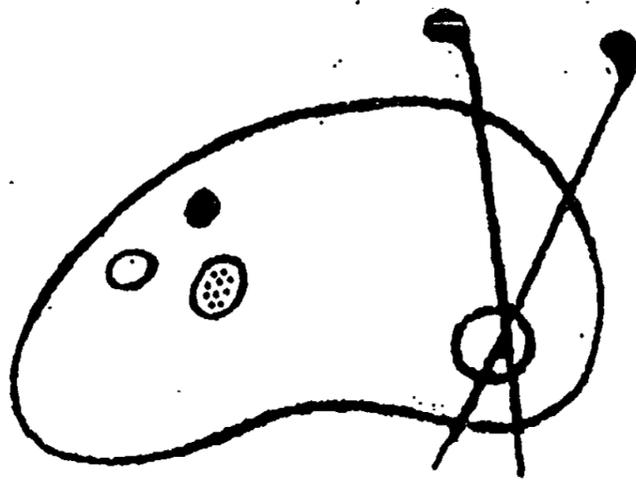
Le 23 Avril 1891

CLERMONT-FERRAND

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE G. MONT-LOUIS

2, Rue Barbançon, 2

27
L. M.
40068

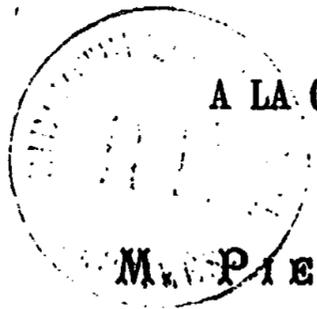


Fin d'une série de documents
en couleur

DISCOURS

PRONONCÉ

Par le P. DIDON, des Dominicains



A LA CÉRÉMONIE DE MARIAGE

DE

M. PIERRE VALENTIN

ET DE

M^{lle} LÉONTINE DEVILLAS

Le 23 Avril 1891



MON CHER AMI,

MADemoiselle,

Dans ma vie apostolique et sacerdotale, j'ai déjà béni de nombreux mariages et reçu bien des serments. Jamais je n'ai rempli ce ministère auguste sans une religieuse et profonde émotion.

De tous les actes qui composent la vie de l'homme et de la femme, il n'en est pas d'aussi grave et d'aussi saint, il n'en est pas de plus solennel et de plus décisif. Le mariage mal assorti, c'est la vie entière bouleversée; heureux et bien scellé, c'est le problème de notre

destinée terrestre résolu ; on tient le bonheur, autant au moins qu'on le peut tenir sur cette terre, livré à toutes les épreuves.

Avant de vous bénir au nom de Jésus-Christ, avant de recevoir vos serments, voulez-vous me permettre, à moi votre ancien maître et votre vieil ami, de vous dire ce que doit être un mariage vrai, tel que Dieu l'a institué dès l'origine en créant l'homme et la femme, tel que Jésus, le Réparateur universel, l'a rétabli dans le monde déchu, tel que l'Église le garde, au milieu de notre société, qui ne comprend plus la sainteté de l'Évangile et qui, lasse de l'héroïsme et de la vertu, se fait un code à demi païen où les faiblesses et les passions trouvent l'appui d'une trop complaisante légalité.

Le mariage est un contrat par lequel, en pleine liberté, deux êtres humains, deux personnes, deux *moi*, l'homme et la femme, se vouent l'un à l'autre, mettant en commun tout ce qu'ils ont et tout ce qu'ils sont, leurs biens et leurs intérêts matériels, leur affection, leur travail, leurs joies et leurs tristesses, leurs épreuves, leurs croyances et leur Dieu.

Rien n'est exclu de cette communion que les grands législateurs de Rome, plus profonds et plus vrais que nos législateurs modernes, appelaient divine et humaine : *consortium utriusque juris humani et divini*. Ces sages comprenaient que deux êtres humains qui ne prient pas devant le même autel, qui n'invoquent pas le même Dieu, qui ne se nourrissent pas des mêmes espérances divines, qui ne regardent pas le même ciel et ne rêvent pas de la même immortalité, peuvent être rapprochés, mais non unis.

Et de même que le contrat conjugal implique la mise en commun de tout l'être humain, corps, âme et esprit,

il exige aussi que cette union totale soit éternelle, absolue, indissoluble.

Les autres contrats sont résiliables au gré de la volonté qui les forme et des intérêts capricieux qui en sont l'objet ; le contrat matrimonial ne l'est pas. Une fois scellé par la parole et le serment devant Dieu et devant Jésus-Christ, devant l'Église et devant le prêtre qui la représente, il n'est plus au pouvoir de personne, pas même des contractants, de le rompre.

Et pourquoi serait-il rompu ? N'est-ce pas l'affection véritable qui l'a formé ? Or, l'affection, de sa nature même, n'est-elle pas éternelle ? Le temps ne doit ni l'user ni l'affaiblir : il la conserve plutôt et la consacre. Je ne connais qu'une puissance qui ait prise sur le lien conjugal, c'est la mort ; et encore cette puissance, qui n'a d'autre maître que Dieu, ne peut que rompre le lien légal ; elle respecte le lien de l'esprit, qui ne connaît pas la mort, et j'ai vu souvent des maris et des femmes garder, malgré la tombe où les uns avaient devancé les autres, une affection surhumaine. La mort l'avait grandie à la mesure de Dieu, dans le sein duquel reposent vivants ceux qui se sont aimés en lui.

Cette indissolubilité, cette éternité qui est l'honneur du mariage chrétien, épouvante les êtres fragiles, capricieux, mondains, pour lesquels l'amour est plutôt une passion éphémère qu'une vertu, un accès de jeunesse qu'un mouvement profond, de l'être humain, libre, capable de respect, d'admiration et de dévouement. Mais elle est la joie et le noble privilège des êtres religieux, des âmes chrétiennes, comme la vôtre et comme celle de votre fiancée. Tous ceux qui portent Dieu dans une conscience vivante, tous ceux qui ont été touchés

par l'esprit divin de Jésus, se savent et se sentent supérieurs à la terre où ils passent un instant, se font une loi à la hauteur de cet esprit, à la mesure de cet Infini qu'ils mettent dans toutes leurs démarches et dans tout leur être, dans leur intelligence comme dans leur cœur, dans leurs idées et leurs doctrines comme dans leurs résolutions et leur amour. Quand ils aiment, c'est pour toujours, et dès qu'ils s'unissent pour vivre d'une même vie, dans l'unité conjugale, ils veulent un foyer dont la flamme ne mourra jamais, et une affection dont Dieu même sera la source intarissable et toujours jeune, puisqu'elle est éternelle.

Certes, je sais bien que sur cette terre l'affection elle-même est sujette à des épreuves et que la plus pure et la plus forte, celle qui est faite de plus de vertu et de plus de respect, peut avoir son déclin. Aussi, mon cher ami et mademoiselle, permettez-moi de vous dire le secret pratique et religieux des affections qui veulent être éternelles, indissolubles. Ce secret n'est pas le mien, il est celui du Maître Divin qui a enseigné à tous les hommes la Loi de la vie.

Aimer est un mot qu'on prodigue, mais dont ne connaissent guère le sens ceux qui le prodiguent. Aimer, parmi les mondains, c'est vouloir quelqu'un à soi, comme son bien, comme sa chose, à l'exclusion de tout. Quel mensonge ! Aimer ainsi, ce n'est pas aimer, c'est s'aimer soi-même. L'amour ainsi compris n'est que l'égoïsme ; or l'égoïsme est un principe de mort : ceux qui le pratiquent meurent eux-mêmes, après avoir dévoré ce qu'ils croyaient aimer.

C'est ce faux amour qui dissout le mariage. Mais, pour nous, chrétiens, disciples de Jésus, aimer, c'est vouloir du bien à un autre. Or, le plus des biens, c'est

ce que nous possédons, et ainsi donner à une personne quelque chose de nos biens, c'est déjà l'aimer. Si nous allons jusqu'à donner de nous-mêmes, de nos pensées, de notre affection, c'est aimer d'un degré plus haut ; si, obéissant à un attrait plus véhément, nous donnons tout, tout notre respect, tout notre cœur, nous aimons alors véritablement.

Or, remarquez-le, se donner ainsi, c'est se sacrifier soi-même à un autre, et voilà l'affection vraie. Et si vous voulez que je vous révèle un degré plus sublime, je vous dirai : Ayez Dieu en vous, et donnez Dieu à ceux que vous aimez et vous serez dans la plénitude de l'affection et de l'amour.

Que cette affection, mes amis, soit la loi très pure et très sainte de votre mariage.

Si vous lui êtes fidèles, l'un et l'autre, vous ne craindrez rien des misères, des faiblesses, des épreuves qui menacent, entament, dissolvent les unions de ce monde. En vous sacrifiant l'un à l'autre, vous verrez grandir votre respect, votre dévouement, votre amour. Le temps multipliera vos vertus et ajoutera jour par jour à cette immatérielle beauté de l'esprit qui engendre et conserve les affections saintes. Vous vous sentirez plus forts, vous sentant plus aimés et soutenus l'un par l'autre. Vos défauts eux-mêmes, — car nul, si parfait qu'il soit, n'en est exempt, — vos défauts eux-mêmes seront une occasion de sacrifice et de vertu, en vous les pardonnant mutuellement, et d'un même cœur, vous les diminuerez et vous les vaincrez.

Par là, le mariage que vous contractez aujourd'hui atteindra la fin sublime à laquelle il est destiné par Dieu et par Jésus-Christ. Cette fin, le monde léger l'oublie, et c'est pourquoi il ne connaît pas les unions saintes. Il

parle de bonheur, et il met le bonheur dans de misérables passions satisfaites. L'Évangile nous parle du bonheur, lui aussi, mais il met le bonheur dans l'amélioration morale et dans les vertus de l'homme et de la femme. Il consacre leur union, afin que Dieu, étant entre eux par son esprit, l'homme et la femme se sanctifient l'un l'autre, l'un par l'autre, dans la pratique de toutes les vertus de la famille, l'affection, le dévouement, le sacrifice, le support mutuel, le bon conseil, la prière et l'amour divin.

Vivez ainsi, mon cher ami et mademoiselle, et votre foyer sera béni. Que ce foyer soit tel que vous le rêvez aujourd'hui, dans la sainte ardeur de vos espérances. Je sais que rien n'est plus triste que la maison sans enfants et la cage sans oiseaux. Je demande à Dieu qu'il vous donne la cage pleine, la maison heureuse et remplie.

Vous me pardonnerez l'un et l'autre, si, dédaignant le langage du monde, je vous ai épargné les compliments et les fleurs. Ma seule venue n'est-elle pas la preuve la plus marquée, bien que la plus discrète, de toute mon estime et de toute mon affection?

Je sais, mon cher ami, que vous êtes un chrétien fidèle au milieu de notre société moderne, où tant de jeunes hommes ont oublié la foi de leur mère. Je sais que vous êtes de la race de ces disciples de Jésus-Christ et de ces catholiques intrépides que le mouvement des temps n'a point ébranlé dans leurs convictions religieuses. Je sais que vous avez une conscience ferme et le culte de l'honneur, de la justice, qui se confond avec le culte de la liberté des autres, et je me réjouis de vous voir fonder un foyer où ces traditions de foi, de justice et d'honneur se perpétueront.

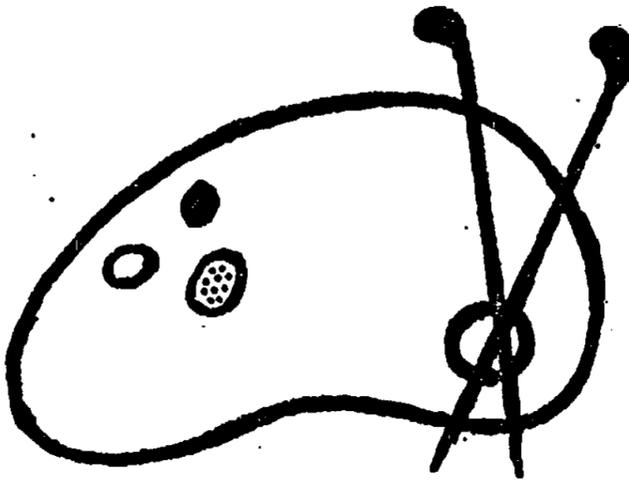
Pour vous, mademoiselle, je ne vous ai vue qu'une fois avant de vous bénir ici, au pied de cet autel, à côté de celui que vous avez choisi pour mari, qui vous a choisie pour femme. Je devine à l'affection que vous avez inspirée à votre fiancé, mon disciple et mon ami, tout ce qui est en vous. Il met et a toujours placé son idéal très haut : en demandant votre main, il a dû trouver dans votre cœur et dans votre esprit son idéal longtemps cherché.

Mais, à peine ai-je mis le pied sur cette forte terre d'Auvergne, que j'ai vu la grande auréole qui entourait votre famille, où l'on place au-dessus de tout la foi et la justice, une fermeté dans les principes solide comme ces roches basaltiques qui ont fait tantôt mon admiration, et j'ai appris que la charité la plus généreuse complétait ce riche patrimoine d'honneur et de vertu qui fait de votre famille une des plus aimées et des plus estimées de cette ville.

Vous étiez faits l'un pour l'autre, et, sur le point de vous unir, je ne trouve en mon cœur qu'un cri de reconnaissance et de prière : « Béni soit Dieu, qui, dans le ciel immense, a groupé les étoiles et les soleils en constellations splendides et qui, sur la terre, a rapproché pour leur bonheur et pour sa gloire les âmes destinées l'une à l'autre, les âmes qui valent mieux que tous les soleils et toutes les constellations. »

DÉSACIDIFIÉ A SABLÉ
EN : 5 - JUIN 1961

145



Original en couleur

NF Z 43-120-8